



Sections de l'Aube



CTPD DU 28 JUIN 2011 : BUDGET, RAPPORT D'ACTIVITE, HORAIRE D'OUVERTURE

Le Comité Technique Paritaire Départemental de l'Aube s'est réuni le 28 juin de 9 h 00 à 12 h 00. Il comportait 4 points à son ordre du jour : Budget départemental, Rapport activité 2010, Horaires d'ouverture des postes et services au public et questions diverses. Représentait la délégation : Nicole CHAMBON (CFTC, titulaire) et Laurent CROUZET (FO, suppléant)

Déclaration liminaire : conditions de travail

En préambule aux travaux du comité, le secrétaire départemental FO a fait la déclaration suivante :

Quelques jours après un Comité Hygiène et Sécurité ministériel où un représentant du Personnel a essayé de mettre fin à ses jours, nous tenons ici à alerter les Directions Départementale et Générale contre la dégradation larvée mais continue des conditions de travail.

Les plus de 100 agents rencontrés directement lors de la tenue des Heures Mensuelles d'Information sur la plupart des sites du département ont fait part, non pas de leur stress généralisé mais bien, à ce stade des choses, de leur « abattement ». En effet, beaucoup ont l'impression que les moyens se font de plus en plus rares (on craint le départ d'un collègue pensant, souvent à juste titre, qu'il ne sera pas remplacé) et que les demandes de la hiérarchie se font de plus en plus fortes (mise en œuvre de nouveautés à un rythme élevé).

Jusque là, la grande conscience professionnelle des agents de la DGFIP a permis de faire toujours plus et/ou mieux, avec moins de moyens humains, et (c'est nouveau) maintenant avec moins de moyens financiers. D'ailleurs le quota de 20 % d'agents excellents paraît très largement insuffisant, pour les notateurs comme pour les notés, d'où une rotation sélective qui désole souvent les recalés de cette rotation.

Il ne faudrait pas dépasser le point de non-retour.

Les réformes qui se suivent n'améliorent pas les conditions de travail, les quelques gains attendus de chaque réforme étant largement anticipés en gestion et en suppressions d'emplois. Cette course aux suppressions d'emplois à la DGFIP doit s'arrêter, même le rapporteur spécial de la Commission des Finances le reconnaissait fin 2010. D'ailleurs la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a largement été appliquée chez nous, le chiffre étant plutôt de 2 sur 3. A l'heure où Monsieur le Président de la République annonce que la règle ne doit plus s'appliquer aveuglément (les écoles primaires seront épargnées en 2012), il faut suspendre ce processus de destruction, à terme, de nos services, la seule voie de salut résultant, pour les Directions locales, dans les fermetures successives de services, les unités microscopiques étant très compliquées à gérer. Cette

réduction continue du réseau porte atteinte à la qualité du service public par l'éloignement et l'anonymat croissant dans lequel se trouvent les usagers (particuliers, entreprises, élus) de services de plus en plus gros.

La hiérarchie intermédiaire n'échappe pas, loin de là, à la pression et peut parfois elle aussi trouver que la coupe est pleine. Le fait de faire peser quasiment les mêmes obligations sur une unité à 3 éléments et sur une unité à 30 éléments (organigrammes fonctionnels très détaillés par exemple) peut être très lourde à gérer par un chef d'unité seul et qui a par ailleurs des tâches de gestion courante à accomplir pour faire tourner son service.

C'est pourquoi nous vous demandons de mettre une priorité absolue sur les bonnes conditions de travail.

La Direction nous a indiqué qu'elle ne pouvait pas répondre aux points concernant la Direction Générale (suppressions d'emplois notamment).

Par contre elle a indiqué que son rôle était de décliner dans les meilleures conditions possibles la politique de la Direction Générale, qu'elle était consciente que les services souffraient (certains plus que d'autres) et que pour marquer sa préoccupation concernant les conditions de travail elle s'était engagée dans le dispositif du tableau de veille sociale (voir en questions diverses).

1°/ Budget départemental : en baisse

A/ Bilan 2010

Le département a dépensé la quasi-intégralité de ses crédits attribués et la Direction a même anticipé le renouvellement de deux véhicules de service, subodorant (à raison) la baisse régulière des crédits des Directions.

L'expérimentation CHORUS, si elle a été utile, n'a pas duré tout le dernier semestre car en novembre et décembre les dépenses sont revenues dans le Département.

B/ Année 2011

La dotation de fonctionnement de base est **en baisse de 6,69 % par rapport à l'an dernier. C'est énorme !** D'ailleurs la ponction pourrait encore être supérieure si les Opérations Extérieures du Ministère de la Défense (Afghanistan, Libye...) duraient.

Les principales dépenses de fonctionnement prévues sont : affranchissement (565 358 €), locations (450 784 €), frais de déplacement (201 701 €), fluides (181 829 €), nettoyage (166 329 €), fournitures (176 435 €), télécommunication et informatique (140 495 €).

Le démarrage total de CHORUS est laborieux mais grâce à l'expérimentation de 2010, c'est moins compliqué pour nous que pour d'autres ministères. Toutefois les services reçoivent encore des lettres de rappel le service facturier ayant encore un certain retard...

Toutes les opérations exceptionnelles (travaux, déménagements...) font l'objet de demandes de crédits complémentaires qui sont généralement accordés.

Nous verrons en fin d'exercice si la compression du budget est tenable ou s'il faudra reporter certaines dépenses sur l'exercice suivant.

2°/ Rapport d'activité 2010 : bons résultats

La Direction nous a présenté le rapport d'activité 2010 qui présente l'évolution de l'activité des différents services et les moyens attribués.

Nous avons constaté qu'en terme de personnel, les moyens du département indiquaient des manques de disponibilités : il y a eu 244,77 agents présents à leurs postes de travail sur un effectif théorique de 256,35 dans la filière fiscale (-7,8 A, - 6,1 B et + 2,35 C) et 200,11 agents présents à leurs postes de travail sur un effectif théorique de 211 dans la filière gestion publique (-0,51 A, + 2,77 B et - 13,14 C). Globalement la performance du département, au vu des (trop nombreux) indicateurs est satisfaisante, cela certainement au prix d'une très forte implication de chacun (voir ci-dessus déclaration liminaire).

3°/ Horaires d'ouverture au public

Comme prévu, tous les services appliqueront, à compter du 1^{er} janvier 2012 le module suivant :

8 h 45 – 12 h 00 / 13 h 15 –16 h 00 tous les jours.

Tous les services de la filière fiscale seront ouverts 5 jours complets.

Pour la filière gestion publique **les petites structures** (Aix en Othe, Arcis sur Aube, Bouilly, Chaource, Estissac, Lusigny sur Barse, Méry sur Seine, Piney et Vendevre sur Barse) **fermeront l'après-midi des mercredi et vendredi.**

Les trésoreries de **Bar sur Seine, Brienne le Château et Nogent sur Seine fermeront le vendredi après-midi.**

Nous avons interrogé la Direction pour savoir si le fait que **Chaource** change de catégorie dans le classement 2012 allait avoir des conséquences sur ses horaires d'ouverture. Ce n'est pas forcément lié, a-t-elle répondu, le nombre d'agents à Chaource pouvant rendre cela difficile.

Nous sommes alors intervenus pour la **Trésorerie Municipale de Bar sur Aube** qui, avec moins de personnel qu'à Chaource, va perdre son après-midi de fermeture en étant regroupée avec la SIP SIE CDIF et pourrait en plus reprendre la caisse de tous les services du site. Il n'est pas possible d'avoir des horaires différents sur un même site, nous avons donc demandé à ce que le CDFiP de Bar sur Aube (situé dans une agglomération de moins de 10 000 habitants) ferme une ½ journée au public (y compris le SIP-SIE-CDIF). La Direction a répondu que c'était impossible car il y a du public professionnel. Nous avons alors demandé à la Direction d'être EXTREMEMENT vigilante sur la situation des effectifs de cette Trésorerie qui a des départs programmés rapidement.

La question de l'accueil téléphonique a ensuite été posée. La Direction a indiqué qu'en raison d'une réflexion actuellement menée par la Direction Générale il n'était pas judicieux de prendre des mesures immédiates. Il faut attendre les décisions nationales pour s'adapter ensuite aux préconisations.

4°/ Questions Diverses

La Direction est revenue sur les travaux immobiliers : tout se déroule conformément au planning. Le tableau de veille sociale, qui sera mis en œuvre dans le Département dès 2012, permettra de recenser, de manière non nominative mais exhaustive, les différents éléments pouvant influencer sur les conditions de travail ou pouvant permettre d'en constater une dégradation (arrêts de maladie....).

Pour nous contacter

Nicole CHAMBON, secrétaire départementale CFTC DGFIP, Direction Départementale, Dépôts et Services Financiers, 03 25 43 72 04, cftc.010@dgfip.finances.gouv.fr

Laurent CROUZET, secrétaire départemental FO DGFIP, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69, fo.010@dgfip.finances.gouv.fr , site web : www.fo-dgfip-sd.fr/010/